



Accélérateur régional de compétences

# FICHE SECTORIELLE : AGRICULTURE



NOVEMBRE 2022

# TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Présentation du secteur d'activité .....</b>       | <b>3</b>  |
| <i>Généralités sur le secteur.....</i>                | <i>3</i>  |
| <i>Périmètre retenu pour l'étude.....</i>             | <i>5</i>  |
| <i>Organisation et fonctionnement du secteur.....</i> | <i>5</i>  |
| <b>Cadre politique .....</b>                          | <b>6</b>  |
| <i>Niveau national.....</i>                           | <i>6</i>  |
| <i>Niveau régional.....</i>                           | <i>7</i>  |
| <b>Contexte économique régional .....</b>             | <b>8</b>  |
| <b>Impacts anticipés sur les activités.....</b>       | <b>9</b>  |
| <b>Matrice de priorisation.....</b>                   | <b>11</b> |

---

*Cette fiche est une exploration sectorielle synthétique, destinée à apporter des éléments d'appréciation des principaux enjeux du secteur dans le cadre des transitions écologiques. Elle n'est pas exhaustive et peut contenir des simplifications ou interprétations qui ne peuvent servir de référence documentaire.*

---



# PRESENTATION DU SECTEUR D'ACTIVITE

## GENERALITES SUR LE SECTEUR

Le modèle de production agricole a un impact sur la qualité de l'eau que nous buvons, de l'air que nous respirons et des sols, ainsi que sur la biodiversité et le climat. Il a une responsabilité directe sur ces enjeux car il agit à l'échelle locale sur les environnements naturels et sociaux, avec des effets positifs ou négatifs sur les milieux et la santé. Inversement, les professionnels subissent, parfois très durement, les dérèglements du climat ou des écosystèmes. Cette activité est à l'interface entre la nature et l'humain, dans une logique de gestion et de réponse à des besoins vitaux et immédiats des populations (alimentation, eau, chauffage, construction, énergie...).

L'agriculture s'inscrit aujourd'hui dans un système alimentaire industrialisé et mondialisé, dont le développement est issu des progrès de la motorisation, de la fertilisation chimique, de la sélection des plantes et animaux. Deux tiers de la surface agricole régionale servent à cultiver des céréales, principalement avec des pratiques conventionnelles.

Elle ne représente que 4% des consommations régionales d'énergie, en revanche c'est le premier secteur en termes d'émissions de GES, avec 23% des émissions régionales selon le dernier bilan<sup>1</sup>.

L'étude d'impact de la transition agricole et alimentaire sur l'emploi<sup>2</sup>, réalisée par Terralim et Resolis, résume ainsi la situation :

*« (...) la réussite apparente du système alimentaire contemporain s'expliquait par sa mondialisation et par son agro-industrialisation. Mais, depuis la fin des Trente Glorieuses, de nombreux problèmes de caractère social, environnemental, sanitaire, culturel et économique sont apparus. Ils ont d'abord été jugés négligeables, mais les décennies passant, ces problèmes sont maintenant jugés si importants que la nécessité d'une transition vers de nouveaux systèmes alimentaires se discute, voire s'impose, dans les débats public, scientifique, politique. Pour sortir de sa crise, notre système alimentaire va devoir changer de boussole et pointer deux nouvelles destinations : d'une part, une reterritorialisation du système alimentaire, d'autre part, une révolution agroécologique. »*

L'agriculture est au cœur de la transition écologique, car elle constitue une source de biomasse permettant de répondre à de nombreux besoins. Il s'agit d'alimentation en premier lieu, mais également d'isolants et de biomatériaux pour la construction et l'industrie, d'énergie, de matière pour le textile, etc.

Par ailleurs, l'évolution des techniques agricoles observée durant le siècle dernier génère des impacts non négligeables sur la nature et notamment sur l'eau. La région CVL se situe principalement sur le bassin versant de la Loire, et une petite partie au nord se situe sur le bassin Seine-Normandie. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un financeur important de la transition, car elle est en charge de la surveillance de l'état quantitatif et qualitatif des eaux. Les graphiques et cartes suivants montrent que la région est très concernée, avec un état écologique des cours d'eau qui se dégrade, et d'importantes nappes en mauvais état chimique, en raison de pollutions aux nitrates et pesticides<sup>3</sup>.

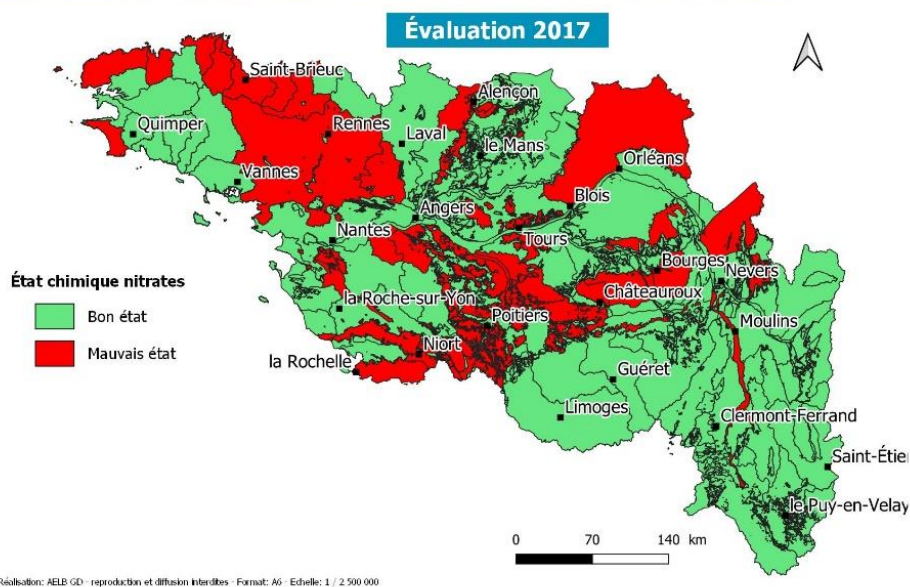
<sup>1</sup> URL : [https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2022-10/BC-Territoire\\_RegionCVDL\\_Restitution-du-15.11.2021\\_vf.pdf](https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2022-10/BC-Territoire_RegionCVDL_Restitution-du-15.11.2021_vf.pdf)

<sup>2</sup> Impact de la transition agricole et alimentaire sur l'emploi, Resolis et Terralim, 2018, URL : [https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-02/Rapport\\_Etude\\_Emploi\\_et\\_TAA\\_RESOLIS\\_Terralim.pdf](https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-02/Rapport_Etude_Emploi_et_TAA_RESOLIS_Terralim.pdf)

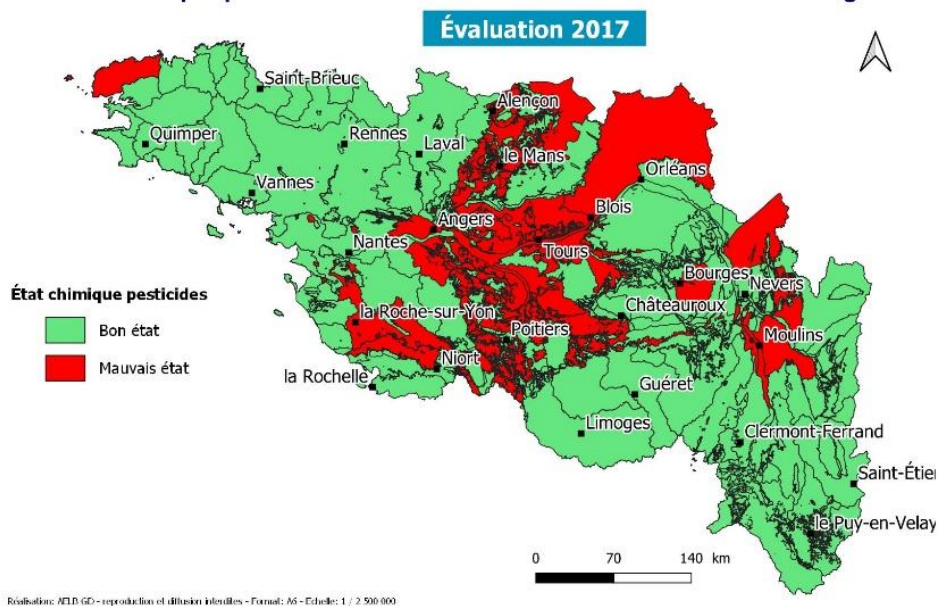
<sup>3</sup> URL : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/zoom-sur-la-qualite-des-eaux-en-loire-bretagne-2020.html?dossierCurrentElemente45c63ca-4536-4b29-97c5-1cc2713d5974=f3610971-6ff0-4ee5-9cec-2b4e42dcc203>



## État chimique nitrates - Eaux souterraines - Bassin Loire-Bretagne



## État chimique pesticides - Eaux souterraines - Bassin Loire-Bretagne



Ceci n'est qu'un des aspects auxquels la filière est confrontée :

- Fortes émissions de GES à cause du protoxyde d'azote (causées par l'épandage d'engrais azotés issus de la pétrochimie) et du méthane (causé par l'élevage des ruminants) ;
- Erosion des sols ;
- Forte consommation d'eau douce en période de sécheresse pour l'irrigation ;
- Pollution de l'air aux particules...

Ainsi, l'agriculture est soumise à une nécessité de transformation, car elle est à la fois une opportunité pour la transition écologique, et une filière à fort impact sur la nature, la biodiversité et le climat.

Côté emplois, le nombre d'agriculteurs est en chute constante. La Mutualité Sociale Agricole explique cette tendance par l'extension de la taille moyenne des exploitations et le développement de l'urbanisation.



On estime à environ 12.000 emplois le nombre de salariés agricoles, qui chaque année, restent inoccupés en France. Les évolutions technologiques comme des engins toujours plus sophistiqués arrivent tant bien que mal à compenser ce manque de main-d'œuvre, notamment pour les grandes cultures. Si l'activité économique française du secteur se concentre autour d'un nombre restreint de grandes exploitations, la plupart sont des PME familiales.

## PERIMETRE RETENU POUR L'ETUDE

La filière agricole est vaste et complexe. Elle est composée des producteurs, collecteurs, négociants, courtiers, transformateurs, distributeurs. On pourrait également inclure les instituts de recherche, les organismes de formation, les syndicats, les organismes de financement et de contrôle. Dans le cadre de cette étude, l'enquête est limitée aux **activités de production** animale et végétale.

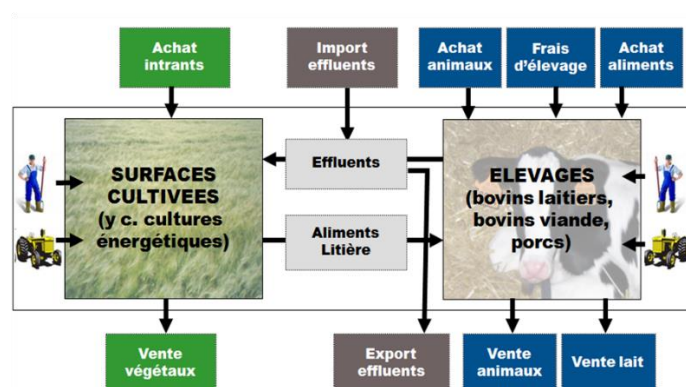


Figure 1 : flux de la filière agricole, source : cereopa.fr

Pour la production végétale, on peut inclure les activités suivantes : arboriculture, grandes cultures, horticulture-pépinière, légumes, semences et plants, viticulture.

La production animale concerne : l'apiculture, les bovins (viande et lait), les caprins, les équins, les ovins, la pisciculture et les viandes blanches.

## ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SECTEUR

Au niveau régional les filières font toutes intervenir l'Europe via le dispositif FEADER, le Ministère de l'Agriculture et la DRAAF, le Conseil Régional, les Chambres Régionale et départementales d'agriculture.

Par ailleurs, chacune est structurée en interprofessions, comme l'interprofessions des fruits et légumes frais, des fruits et légumes transformés, Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre, Groupement interprofessionnel pour la valorisation de la Pomme de Terre.

Il existe également des regroupements en organisations de producteurs. Il est possible de trouver le détail et le diagnostic de chaque filière sur le site cap-filières.fr.

Les CAP Filières en Centre-Val de Loire (Contrats d'Appui au Projet des Filières) structurent la politique agricole régionale. Chacune des grandes filières régionales est couverte par un CAP Filière de 4 ans. Il en existe 15 actuellement.



# CADRE POLITIQUE

## NIVEAU NATIONAL

Plusieurs lois conduisent à l'interdiction ou à la baisse d'usage de produits biocides ou phytopharmaceutiques :

- La loi reconquête de la biodiversité interdit l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant une ou des substances actives de la famille des néonicotinoïdes et de semences traitées avec ces produits, à compter des 2018. Des dérogations délivrées par l'ANSES peuvent néanmoins être accordées jusque 2020.
- La loi Egalim interdit d'utilisation des produits phytosanitaires similaires aux néonicotinoïdes.
- La loi Egalim interdit la publicité et les rabais pour certaines catégories de produits phytosanitaires et biocides.

Mais, la loi relative aux produits phytopharmaceutiques, modifie la disposition selon l'utilisation des produits contenant des néonicotinoïdes et des semences traitées avec ces produits est interdite en France, pour réintroduire des dérogations limitées jusqu'au 1er juillet 2023 à l'utilisation de semences traitées avec des néonicotinoïdes. Ces dérogations sont limitées aux semences de betteraves sucrières (en lien avec la fiche « énergies renouvelables » pour la production de bioéthanol). Des arrêtés conjoints des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement doivent autoriser ces dérogations et préciser les conditions d'interdiction de planter ou replanter des cultures attirant les abeilles après emploi de ces semences.

Des lois proposent d'adapter l'usage des produits phytopharmaceutiques en changeant les habitudes d'utilisation :

- La loi Egalim encadre l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité de zones d'habitation et propose l'expérimentation de l'utilisation de drones pour la pulvérisation de surfaces agricoles.

Plusieurs lois s'attèlent à règlementer le marché et la réglementation des produits phytopharmaceutiques :

- La loi Egalim simplifie l'évaluation des produits de biocontrôle et substances naturelles à usage biostimulant, sépare les activités de vente et de conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires et fait évoluer les certiphytos.
- La loi antigaspillage pour une économie circulaire oblige, depuis le 1er janvier 2022, toute personne mettant sur le marché des produits contenant des substances présentant des propriétés de perturbateur endocrinien selon l'Anses de publier la liste de ces produits et des substances que chacun d'entre eux contient. La loi prévoit la création d'une méthodologie obligatoire pour un affichage environnemental sur les produits. Elle amorce une expérimentation dans les secteurs du textile et des produits alimentaires.
- La loi Climat et Résilience prévoit la mise en place d'une trajectoire de réduction des émissions liées à l'utilisation des engrais azotés, avec le déclenchement d'une redevance sur ces produits à partir de 2024 si les objectifs ne sont pas tenus. La loi préconise aussi la préservation et l'implantation de haies et d'arbres entre les parcelles agricoles pour stocker du carbone, lutter contre l'érosion des sols et améliorer la qualité de l'eau.

Les lois favorisent le développement de l'agriculture bio et de qualité en accroissant la demande pour ces catégories de produits :

- La loi Egalim fixe un objectif de 50% de produits de qualité ou locaux (dont 20% de bio) dans l'approvisionnement de la restauration collective à compter du 1er janvier 2022. Dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi, une expérimentation a été lancée sur la mise en place d'un menu végétarien, au moins une fois par semaine, dans les cantines scolaires.
- La loi Egalim étend aux établissements de restauration collective et aux industries agroalimentaires l'obligation de dons des excédents alimentaires.



- La loi Climat et résilience étend à l'ensemble de la restauration collective (et pas uniquement la restauration collective publique telle que fixée par la Loi Egalim) l'obligation de proposer 50% de produits de qualités dont 20% issues du bio à compter de 2024 (2022 pour le public) et de proposer 60% de la viande et des produits de pêche respectant des critères de qualité.

Pour résumer, le corpus législatif vise à une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur quatre volets :

1. D'abord, interdire et réguler l'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques, entraînant une contraction de leur marché, et favorisant une agriculture moins industrialisée et donc plus intense en emplois ;
2. Ensuite, pour les produits autorisés, des réglementations d'usage et des expérimentations de nouvelles méthodes sont mises en place pour réduire leur impact environnemental. Plus largement, l'ensemble des pratiques agricoles doivent évoluer pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques ;
3. Pour les produits phytopharmaceutiques autorisés, le contrôle et la réglementation du marché sont renforcés ;
4. Enfin, la demande en aval pour les produits bio est renforcée, notamment dans la restauration collective, afin d'accroître les débouchés de production pour les agriculteurs et éleveurs bio ou de qualité.

## NIVEAU REGIONAL

Il existe actuellement 15 stratégies CAP'filiales qui s'inscrivent dans un cadre d'orientation fixé par le Conseil régional, centré sur 9 priorités dont 7 concernant directement la transition écologique :

- Faire de la région Centre Val de Loire un territoire pionnier et exemplaire pour la transition agro écologique.
- Amplifier le rythme de conversion des surfaces en agriculture biologique et conforter les surfaces converties.
- Préserver la diversité des productions agricoles régionales et conforter la structuration et l'adaptation des filières.
- Accompagner l'innovation en agriculture et forêt, poursuivre le soutien financier et technique des clusters et développer une coordination et des actions entre clusters.
- Soutenir le renouvellement du tissu des entreprises agricoles et accompagner la mutation de l'emploi agricole en ouvrant l'accès au métier d'agriculteur et en soutenant les dynamiques collectives, en favorisant la transition écologique des exploitations et en intégrant plus fortement l'agriculture biologique au sein des formations initiales et professionnelles.
- Renforcer la connaissance des métiers, agir sur les représentations et poursuivre le soutien aux manifestations visant à renforcer l'attractivité des métiers.
- Favoriser le développement des aliments produits et transformés en région et encourager la qualité en favorisant la production et la transformation sous signe de qualité en complémentarité avec l'agriculture biologique et en accompagnant le développement ou la création d'unités de transformation agroalimentaires en région.

La Région accompagne chacune des filières au travers de 7 types d'aides :

- Aide à l'animation des actions collectives
- Aide aux investissements
- Aide au conseil et à l'appui technique
- Financement de l'expérimentation
- Financement du transfert de connaissances
- Aide à la réalisation d'études
- Appui à la promotion



## CONTEXTE ECONOMIQUE REGIONAL

Voici un zoom sur la filière agricole de la région Centre-Val de Loire<sup>4</sup>.

Superficie : 2.37 millions d'hectares cultivés ou surface agricole utilisée (SAU) – 59% du territoire

Dont 2 Mha (Millions d'hectares) de terres arables, 0.3 Mha en herbe, 0.02 Mha de vignes et 3300 ha de vergers\*

Nombre d'exploitations : 21 500

Nombre d'actifs : 29 000 permanents

Etablissements d'enseignement : 43 dont 10 centres d'apprentissage

Effectifs des établissements d'enseignement : 9250 élèves dont 1950 apprentis

Plusieurs établissements de recherche : Végépolys, AREA, Valbiom...

Le nombre d'exploitations baisse (-21% en 10 ans), leur taille augmente (+24% en 10 ans).

Le tableau ci-après<sup>5</sup> montre la répartition des typologies de cultures et des superficies concernées pour le végétal en 2020.

### Répartition du territoire

| Cultures (ha)<br>Surface totale dont   | Superficie<br>en 2020 | Évolution<br>2020/2019<br>en % | Rendement<br>q/ha<br>en 2020 | Évolution<br>2020/2019<br>en % |
|--|-----------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <b>Céréales</b>  | <b>1 211 303</b>      | <b>- 6,3</b>                   | <b>58</b>                    | <b>- 20,5</b>                  |
| <i>Dont</i>  |                       |                                |                              |                                |
| <i>blé tendre</i>  | 554 505               | - 16,8                         | 59                           | - 22,4                         |
| <i>blé dur</i>   | 78 190                | 16,2                           | 63                           | - 18,2                         |
| <i>orge et escourgeon</i>  | 329 175               | - 0,8                          | 50                           | - 31,5                         |
| <i>avoine</i>  | 8 605                 | 20,9                           | 35                           | - 27,1                         |
| <i>maïs</i>  | 149 203               | 4,4                            | 86                           | 11,7                           |
| <i>autres céréales</i>   | 91 625                | 17,7                           | 35                           | - 21,6                         |
| <b>Oléagineux</b>  | <b>331 195</b>        | <b>19,3</b>                    | <b>28</b>                    | <b>0,0</b>                     |
| <b>Protéagineux</b>  | <b>45 645</b>         | <b>23,8</b>                    | <b>23</b>                    | <b>- 36,1</b>                  |
| <b>Betteraves industrielles</b>  | <b>29 670</b>         | <b>- 5,3</b>                   | <b>431</b>                   | <b>- 49,5</b>                  |
| <b>Pommes de terre</b>   | <b>14 023</b>         | <b>2,7</b>                     | <b>473</b>                   | <b>1,7</b>                     |
| <b>Légumes frais</b>   | <b>14 550</b>         | <b>8,2</b>                     |                              |                                |
| <b>Légumes secs</b>  | <b>7 187</b>          | <b>- 21,2</b>                  |                              |                                |
| <b>Prairies artificielles et temporaires</b>   | <b>133 406</b>        | <b>- 17,9</b>                  |                              |                                |
| <b>Jachères</b>  | <b>97 352</b>         | <b>11,9</b>                    |                              |                                |
| <b>Autres terres arables</b>   | <b>70 729</b>         | <b>- 2,2</b>                   |                              |                                |
| <b>Terres arables</b>  | <b>1 955 002</b>      | <b>- 2,1</b>                   |                              |                                |
| <b>Cultures fruitières</b>   | <b>3 314</b>          | <b>0,1</b>                     |                              |                                |
| <b>Vignes</b>  | <b>21 934</b>         | <b>1,3</b>                     |                              |                                |
| <b>Pépinières ligneuses</b>  | <b>989</b>            | <b>0,0</b>                     |                              |                                |
| <b>Cultures permanentes autres</b>   | <b>895</b>            | <b>0,0</b>                     |                              |                                |
| <b>Cultures permanentes</b>  | <b>27 132</b>         | <b>1,0</b>                     |                              |                                |
| <b>Surfaces toujours en herbe des exploitations</b>                                      | <b>310 248</b>        | <b>329,6</b>                   |                              |                                |
| <b>SAU du département</b>  | <b>2 373 533</b>      | <b>- 1,6</b>                   |                              |                                |
| <b>Surfaces boisées et peupleraies en plein<br/>(y c. haies et alignements d'arbres)</b> | <b>1 061 169</b>      | <b>2,5</b>                     |                              |                                |
| <b>Surface totale</b>  | <b>3 953 586</b>      | <b>0,0</b>                     |                              |                                |

Source : SAA définitive 2020

<sup>4</sup> URL : <https://agriculture.gouv.fr/le-centre-val-de-loire-une-region-aux-multiples-facettes>

<sup>5</sup> URL : [https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/SAA\\_2020\\_Etude\\_cle885adf.pdf](https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/SAA_2020_Etude_cle885adf.pdf)





Les surfaces consacrées aux oléagineux (essentiellement tournesol et colza) et à la betterave industrielle concernent également le secteur énergies renouvelables car il s'agit en partie de production de biocarburants (biodiesel et bioéthanol).

En ce qui concerne l'élevage et les activités de polyculture-polyélevage, on recense aujourd'hui 5736 exploitations sur le territoire régional, mais avec une très forte diminution (-32% en 10 ans).

## IMPACTS ANTICIPES SUR LES ACTIVITES

Nous abordons ici l'étape de production agricole, ainsi que les services et fournitures associées. Les autres étapes de la filière agroalimentaire ne sont pas pris en compte.

La période que nous traversons est très incertaine. Alors que la demande de produits alimentaires de qualité et à haute valeur sociale et environnementale était en forte hausse, jusqu'à +23% en 2018 pour les produits biologiques, la tendance s'est inversée brutalement à partir de 2021, jusqu'à -18% pour la farine, -12% pour le beurre ou -7% pour le lait<sup>6</sup>. En conséquence, les prix se sont effondrés et mettent la filière en grande difficulté. Il est difficile d'en tirer des conclusions à ce stade, car les raisons peuvent être diverses, comme la confiance dans les labels. En revanche, le local et les circuits courts continuent leur progression et font une certaine concurrence au bio<sup>7</sup>.

La commande publique, via la restauration collective, est un important levier qui devrait être activé. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la restauration collective, les cantines scolaires et les établissements de santé doivent intégrer 50% de produits durables avec au minimum 20% de produits agricoles biologiques. C'est ce levier qui est le plus fiable et déterminant pour la transition alimentaire et de transformation du modèle agricole. En effet, avec 7.3 milliards de repas servis chaque année, c'est 1 repas sur 5 qui est pris hors domicile par les françaises et les français.

Les impacts peuvent être de quatre types :

- Techniques : certaines pratiques ou cultures demandent **plus de main d'œuvre**
- D'échelle : la structure d'une exploitation peut modifier **l'intensité en emploi** de la production
- De structure sectorielle : **l'organisation territoriale** du secteur agricole a des impacts sur l'intensité en emploi
- D'innovation : certaines activités nouvelles peuvent générer de l'emploi sur des territoires qui en étaient dépourvus avec les activités traditionnelles

A ce stade, il est difficile d'évaluer quantitativement les perspectives et les impacts sur l'emploi et les compétences agricoles de la transition écologique. Le critère le plus fiable étant l'évolution des normes environnementales qui impose une modification des pratiques et donc une évolution des métiers, des compétences, et du matériel utilisé.

L'évolution du régime alimentaire, notamment la réduction de la consommation de viande, l'augmentation des circuits courts, le développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique est plus difficile à évaluer actuellement, tant les tendances sont instables.

Cependant, le dernier recensement agricole<sup>8</sup> montre les évolutions notables suivantes entre 2010 et 2020 :

- Part des exploitations en agriculture biologique passe de 2.4% à 7.8%
- Part des exploitations avec vente en circuits courts passe de 15.5% à 20.5%

<sup>6</sup> URL : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/aliments-bio-apres-des-annees-de-croissance-la-consommation-baisse-903626.html>

<sup>7</sup> URL : <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/agriculture/isr-rse/l-essoufflement-du-bio-ne-signe-pas-la-fin-du-marche-mais-sa-necessaire-remise-en-question-150592.html>

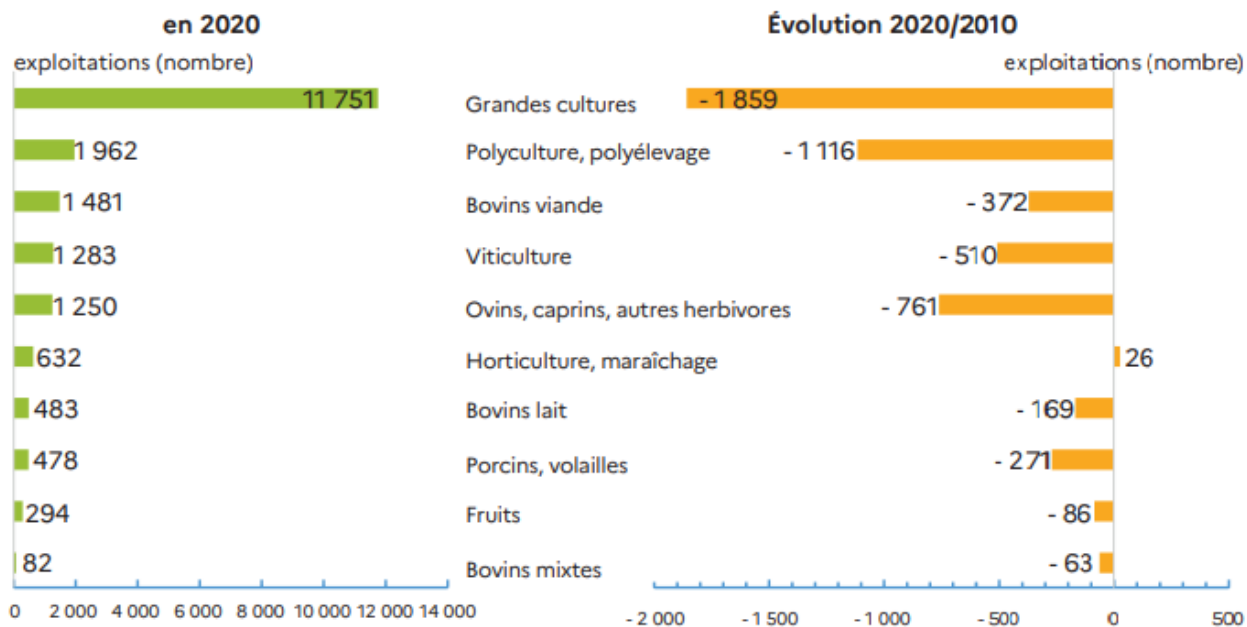
<sup>8</sup> URL : [https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Etudes\\_RA\\_Region\\_cle4766b3.pdf](https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Etudes_RA_Region_cle4766b3.pdf)



- Le nombre d'exploitation a baissé de 20%, avec -30% pour l'élevage. Seul le maraîchage a progressé en 10 ans.

## Le maraîchage, seule exception au recul du nombre d'exploitations

### Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Région Centre-Val de Loire, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## MATRICE DE PRIORISATION

| Domaine d'activité : Agriculture  |   |                      |                       |                      |                           |   |
|---|---|----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------------|---|
| Indicateurs   | Pas du tout / Très faiblement (0 point) | Faiblement (1 point) | Modérément (2 points) | Fortement (3 points) | Très fortement (4 points) | Commentaires  |
| Le secteur à un poids important dans l'économie régionale : entreprises et emplois (2 points)                       |   |                      |                       |                      | X                         | Près de 30 000 emplois  |
| Le cadre politique national est incitatif (1,5 point)   |   |                      |                       |                      | X                         | La loi impose des évolutions sur les pratiques et les normes écologiques. Par ailleurs, la réglementation sur la restauration collective peut provoquer de fortes évolutions  |
| Le cadre politique régional est incitatif (1 point)   |   |                      |                       | X                    |                           | La Région, avec le soutien financier de l'Europe, anime toutes les filières avec des objectifs ambitieux. Cependant, il s'agit de plans d'action construits avec et par les acteurs, et dont l'exigence de transformation pourrait être limitée.                    |
| Les dynamiques en cours ou à venir ont des impacts sur le volume d'activité : emplois (1,5 point)                   |   |                      |                       | X                    |                           | Il y a un besoin de main d'œuvre en forte augmentation et un manque très marqué de main d'œuvre (12 000 poste non pourvus chaque année)   |
| Les dynamiques en cours ou à venir ont des impacts sur la nature des activités : métiers et compétences. (2 points) |   |                      |                       |                      | X                         | L'évolution des pratiques, des normes, ainsi que les innovations agroécologiques, mais également les usages nouveaux ou renaissants des produits agricoles (textiles, biomatériaux, construction...) impliquent une évolution des compétences très forte et rapide. |

Note globale : 29.5 sur 32

